COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 23 octobre 2019 Date de convocation : 10 octobre 2019

Décision 1

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 16

Nombre de délégués syndicaux absents : 8

Nombre de votants: 16 + 2 pouvoirs

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- . **CC de Haute Somme** : Guy BARON Jean Marie BLONDELLE Maryse FAGOT Eric FRANCOIS (+ 1 pouvoir de D. CAMUS) Arnold LAIDAIN (+ 1 pouvoir de T. DHEYGERS) Philippe VASSANT.
- . **CC de l'Est de la Somme** : Christiane AVY Hervé FRIZON Bertrand VERMANDER Jean Marc WISSOCQ.
- . CC Terre de Picardie: Robert BILLORE Gérard CARON Philippe CHEVAL Bruno ETEVE (représentant Régis VENTELON) Michel GUILBERT Chantal ROUVROY (représentant Daniel MANNENS).

<u>Titulaires absents excusés</u>: Dominique CAMUS (pouvoir à Eric FRANCOIS) – Thérèse DHEYGERS (pouvoir à Arnold LAIDAIN) – Régis VENTELON (représenté par Bruno ETEVE) – Daniel MANNENS (représenté par Chantal ROUVROY) – André SALOME.

<u>Délégués suppléants présents non votants</u>: Anne Marie HARLE – Jean Dominique PAYEN – Françoise RAGUENEAU – Magali CRAPPIER

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA – Jacques VANOYE – Françoise MAILLE – Daniel PROUILLE

Secrétaire de séance : Arnold LAIDAIN

Ordre du jour :

Administration générale

- Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2020
- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme au budget annexe « Promotion du Tourisme » du PETR Cœur des Hauts de France
- Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe « Promotion du Tourisme » du PETR
- Plan de formation 2020
- Création de postes : Lecture Publique, Contrat Local de Santé, PCAET

Développement économique et touristique

 Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal pour le dossier « Les Imaginaires 2020 ».

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Arnold LAIDAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 septembre 2019. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1 - Débat d'orientation budgétaire - exercice 2020

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de l'établissement public mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Le rapport a été envoyé à chacun des membres du comité.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2020 dont une synthèse est annexée au procès-verbal.

2 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme

Par courrier du 10 septembre 2019, Monsieur le Sous-Préfet demande au PETR de valider les comptes 2018 du Syndicat Mixte de développement et de promotion touristique dont il a repris l'activité.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme pour le même exercice, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les résultats apparaissent comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Résultat N-1 reporté : 167.00 €
 Dépenses 2018 : 217 874.10 €
 Recettes 2018 : 217 874.10 €
 Résultat de l'exercice : 0.00 €
 Résultat cumulé : + 167.00 €
- Section d'investissement
 - . Résultat N-1 reporté : 0 €
 - . Part affectée à l'investissement en N-1 : 0 €
 - Dépenses 2018 : 0 €Recettes 2018 : 0 €Résultat de l'exercice : 0 €
 - . Résultat cumulé : 0 €
- . Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de 167.00 €
 - ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018.
 - 3 Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme

Après avoir interrogé les services de la Sous-Préfecture quant au déroulé de la séance, il nous a été indiqué :

- La nécessité de procéder à une élection du président de séance pour laquelle le président du PETR peut présenter sa candidature puisqu'il n'a pas été l'exécuteur financier des comptes présentés.
- Le Président du PETR peut prendre part au vote.

Le candidat à la présidence de séance : Philippe CHEVAL

✓ Philippe CHEVAL est élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

✓ Considérant que Philippe CHEVAL a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du
compte administratif, à l'issue de la présentation des comptes, le Comité Syndical, à
l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de
Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme et arrête les
comptes comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 0.00€ | 217 874.10 € |
| RECETTES | 0.00€ | 217 874.10 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 0.00 € | 0.00 |
| Solde annuel des 2 sections | 0.00€ | |
| Reports exercice n-1 | 0.00€ | + 167.00 € |
| Solde cumulé | 0.00€ | + 167.00 € |
| Solde cumulé des 2 sections | + 167.00 € | |

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2018.

4 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique du Pays Santerre Haute Somme au budget annexe « Promotion du Tourisme » du PETR Cœur des Hauts de France

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = | + 167.00 € |
|--|------------|
| SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| . Solde d'exécution cumulé d'investissement : | 0€ |
| . Solde des Restes à Réaliser d'investissement : | 0€ |
| SOIT un excédent d'investissement : | 0€ |
| SOIT un besoin en autofinancement : | 0 € |

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de reprendre le résultat comme suit :
- Chapitre 002 (recettes): 167.00 €, excédent reporté en section de fonctionnement du budget annexe « Promotion du Tourisme » du PETR Cœur des Hauts de France.
- 5 Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe « Promotion du Tourisme » du PETR

NOUVELLES INSCRIPTIONS:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes:

Résultat de fonctionnement reporté

| Chap | Article | Montant BP | Fonction | Propositions | Montant total (BP + BS) |
|------|---------|------------|----------|--------------|----------------------------|
| 002 | 002 | 0.00 | 01 | 167.00 | 167.00 |

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 284 196.00 €

Total BP + BS en dépenses = 284 196.00 €

Total BP + BS en recettes = 284 363.00 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe Promotion du Tourisme.

6 - Plan de formation 2020

Le plan de formation a reçu l'avis favorable du comité technique du CDG80 du 07/10/2019. Il concerne l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels. Il est établi en concertation avec les agents au vu, d'une part, des opérations dont le PETR est chargé et, d'autre part, des évolutions législatives et réglementaires.

Les formations seront organisées par le CNFPT. D'autres organismes pourront être sollicités sous réserve :

- . d'une nécessité absolue de formation pour l'exercice des fonctions des agents concernés
- . que le CFNPT ne soit pas en mesure de proposer les mêmes formations
- . de crédits suffisants inscrits au budget

Les thématiques du plan de formation 2020 :

| Administratif | Organisation et fonctionnement de la FPT – prise de note et rédaction des comptes- | | |
|---------------|--|--|--|
| | rendus | | |
| Gestion | Marchés publics: La négociation – le guide interne – le prix – la dématérialisation - | | |
| | marchés de maîtrise d'œuvre | | |
| | Ressources Humaines : Le plan de formation – Action disciplinaire – prévention accidents | | |
| | Gestion : Les tableaux de bord | | |
| Economie | Stratégie de développement économique – aides publiques aux entreprises – | | |
| | développement de la coopération – dynamiser un groupe et innover – mise en place et | | |
| | animation d'un réseau d'entreprises | | |
| GAL | Introduction aux marchés - Préparation de la programmation 2021-2028 des fonds | | |
| | européens – compréhension des fonctions cognitives | | |
| Culture et | La fonction du directeur de l'action culturelle (coordination, animation, démarche de | | |
| Patrimoine | projet – diagnostic – définition politique culturelle) - besoins et pratiques du public – | | |
| | évaluation des politiques culturelles – articulation du tourisme, du patrimoine et du projet | | |
| | de territoire. | | |
| Urbanisme | Autorisations d'urbanisme : Contentieux – Concertation, enquête publique – desserte des | | |
| | terrains par réseaux et contributions d'urbanisme – instruction / travaux pour un ERP – | | |
| | Réformes – le contrôle de l'exécution de la décision d'urbanisme – le lotissement – | | |
| | perfectionnement en instruction – permis d'aménager | | |
| Environnement | Toute formation en lien avec la démarche PCAET | | |

En plus des formations identifiées, les demandes de préparations aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale, seront examinées attentivement par l'autorité territoriale.

Les agents pourront par ailleurs se rendre aux journées d'actualité organisées par le CNFPT lorsque celles-ci seront en lien direct avec leurs missions.

Le programme de formation pourra au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins du PETR et aux sollicitations des agents.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte les priorités du plan de formation 2020. Les crédits nécessaires au budget 2020 seront inscrits en cas de besoin.

7 - Création de poste : Lecture Publique

Dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture évoqué en début de réunion il est proposé de créer un emploi de coordinateur(trice) dédié à ce dossier.

Emploi de Coordinateur(trice) Lecture Publique

Objectif: structurer et dynamiser le réseau des bibliothèques-médiathèques

<u>Missions</u>: Pivot du réseau, le coordinateur fait évoluer, avec les élus et autres techniciens de la lecture publique et bénévoles, les services proposés aux habitants. Coordinateur, il dynamise et valorise l'activité des bibliothèques. Référent pour les acteurs locaux et les partenaires institutionnels, personne-ressource, il suggère des améliorations et des projets nouveaux. Fédérateur, il mutualise les compétences et favorise les liens avec les membres du réseau

<u>Cadre d'emploi</u>: Filière Culturelle – Catégorie A – Grade de bibliothécaire OU Filière Administrative –

Catégorie A – Grade d'attaché

Date de création du poste : 1er mars 2020

Durée de travail : Temps complet

Poste ouvert également aux contractuels dans l'application des articles :

- . Article 3-1 (pour remplacement du titulaire du poste, momentanément indisponible) pour la durée de l'absence de l'agent avec la possibilité de débuter le contrat avant le départ de l'agent à remplacer afin d'assurer la passation de dossiers.
- . Article 3-2 (Vacance temporaire d'emploi) pour une durée initiale maximale de 1 an reconductible dans la limite autorisée par la législation.
- . Article 3-3.2 (si nature des fonctions et besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté) pour une durée initiale maximale de 3 ans reconductible dans la limite de 6 ans puis CDI.

 Niveau minimum de recrutement: BAC + 3 ou BAC+2 avec une expérience similaire significative.

 Le traitement sera calculé en fonction de son profil et de son expérience. Il sera fixé dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi retenu. Il pourra par ailleurs, le cas échéant, bénéficier de régime indemnitaire applicable à son poste.
 - ✓ Le comité syndical, à l'unanimité crée un emploi permanent de Coordinateur(trice) Lecture Publique tel que présenté en amont et approuve en conséquence la mise à jour du tableau des effectifs du PETR Cœur des hauts de France.

8 - Création de poste : Contrat Local de Santé

Le PETR avait délibéré le 18 septembre 2019 pour s'engager dans la démarche « Contrat Local de Santé ».

Il est donc proposé la création d'un emploi de « Coordinateur(trice) Contrat Local de Santé», à compter du 1^{er} mai 2020 à temps non complet. La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi, exprimée en heures est de 17.5/35^{ème.}

Emploi de Coordinateur(trice) Contrat Local de Santé

Objectif: Animer et planifier le Contrat Local de Santé

<u>Missions</u>: Interlocuteur des différentes instances, mise à jour du diagnostic, élaboration-mise en œuvresuivi de la programmation du contrat...

<u>Cadre d'emploi</u>: Filière Administrative – Catégorie A – Grade d'attaché.

Date de création du poste : 1er mai 2020

<u>Durée de travail</u>: Temps non complet = 17h30 hebdomadaires

Poste ouvert également aux contractuels dans l'application des articles :

- . Article 3-1 (pour remplacement du titulaire du poste, momentanément indisponible) pour la durée de l'absence de l'agent avec la possibilité de débuter le contrat avant le départ de l'agent à remplacer afin d'assurer la passation de dossiers.
- . Article 3-2 (Vacance temporaire d'emploi) pour une durée initiale maximale de 1 an reconductible dans la limite autorisée par la législation.
- . Article 3-3.2 (si nature des fonctions et besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté) pour une durée initiale maximale de 3 ans reconductible dans la limite de 6 ans puis CDI.

Niveau minimum de recrutement: BAC+3

<u>Le traitement</u> sera calculé en fonction de son profil et de son expérience. Il sera fixé dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Il pourra par ailleurs, le cas échéant, bénéficier de régime indemnitaire applicable à son poste.

✓ Le comité syndical, à l'unanimité crée un emploi permanent de Coordinateur(trice) Contrat Local de Santé tel que présenté en amont et approuve en conséquence la mise à jour du tableau des effectifs du PETR Cœur des hauts de France.

9 - Création de poste : PCAET

Le Président rappelle que le PCAET est de la compétence des EPCI. Cependant, la phase préalable d'étude est coordonnée à l'échelle du PETR. Pour son suivi et son animation à venir, il est donc proposé de créer un poste de Chargé(e) de mission PCAET.

Emploi de chargé(e) de mission PCAET

Objectif: Mise en œuvre et suivi/évaluation du PCAET

<u>Missions</u>: Pilotage de la démarche, recensement des projets, assistance aux EPCI, mobilisation des acteurs...

<u>Cadre d'emploi</u> : Filière Administrative – Catégorie A – Grade d'attaché.

Date de création du poste : 1er juin 2020

Durée de travail : Temps complet

Poste ouvert également aux contractuels dans l'application des articles :

- . Article 3-1 (pour remplacement du titulaire du poste, momentanément indisponible) pour la durée de l'absence de l'agent avec la possibilité de débuter le contrat avant le départ de l'agent à remplacer afin d'assurer la passation de dossiers.
- . Article 3-2 (Vacance temporaire d'emploi) pour une durée initiale maximale de 1 an reconductible dans la limite autorisée par la législation.
- . Article 3-3.2 (si nature des fonctions et besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté) pour une durée initiale maximale de 3 ans reconductible dans la limite de 6 ans puis CDI.

Niveau minimum de recrutement: BAC + 3

<u>Le traitement</u> sera calculé en fonction de son profil et de son expérience. Il sera fixé dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Il pourra par ailleurs, le cas échéant, bénéficier de régime indemnitaire applicable à son poste.

✓ Le comité syndical, à l'unanimité crée un emploi permanent de Chargé(e) de mission PCAET tel que présenté en amont et approuve en conséquence la mise à jour du tableau des effectifs du PETR Cœur des hauts de France comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CREATION DES 3 EMPLOIS

| FILIERE | CADRE D'EMPLOI | GRADE | TEMPS DE TRAVAIL | EFFECTIF BUDGET. | MISSIONS Les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé |
|--------------------------------|--|--|-------------------------------|---------------------|--|
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Directeur(trice) |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission urbanisme et développement local |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission tourisme |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission Economie / Développeur (Responsable Développement Economique) |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Coordinateur(trice) culturel |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission Pays d'Art et d'Histoire |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission Economie |
| Culturelle Ou Administrative | Bibliothécaire territorial OU Attaché Territorial | Bibliothécaire OU Attaché | COMPLET | 1 | Coordinateur(trice) Lecture Publique (au 1er mars 2020) |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | NON COMPLET: 17.5/35ème | 1 | Coordinateur(trice) Contrat Local de Santé (au 1er mai 2020) |
| Administrative | Attaché territorial | Attaché | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission PCAET (au 1er juin 2020) |
| Administrative | Rédacteur | Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe | COMPLET | 1 | Responsable Administratif(ve) et Financier(ère) |
| Culturelle | Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques | Assistant de conservation du Patrimoine | COMPLET | 1 | Chargé(e) de mission Patrimoine |
| Administrative | Adjoint administratif territorial | Adjoint Administratif ou adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | COMPLET | 2 | Instructeur(trice) ADS |
| Administrative | Adjoint administratif territorial | Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe | COMPLET | 1 | Assistant(e) Administratif(ve) |
| | *** | | TOTAL | 15 | |

10 - Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal pour le dossier « Les Imaginaires 2020 ».

« Les Imaginaires » reviennent pour une deuxième saison de programmation artistique sur l'ensemble du territoire.

Il est prévu autour de la danse contemporaine, du théâtre contemporain, des musiques classique, contemporaine, lyrique et de la marionnette contemporaine :

- Des spectacles de compagnies professionnelles
- Des temps de médiation et de co-construction avec la population locale
- Une optimisation des conditions de travail de certains artistes sur leur temps de création

Le coût est évalué à 38 000 € HT. L'aide financière FEADER via le LEADER GAL sollicitée est de 30 400 € HT.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération ;
- Valide le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

Questions diverses

Dates à retenir :

- Lundi 28 octobre 2019 : Remise des prix du concours des villes et villages fleuris à 18h00 dans la salle polyvalente de Heudicourt.
- Vendredi 1^{er} novembre 2019 : Inauguration du SARCOM à Rosières-en-Santerre.
- Samedi 16 novembre 2019 : Concert de musique classique du Quatuor AKILONE à 20h00 dans la salle des fêtes d'Epehy.
- Mercredi 20 novembre 2019 : Ateliers PCAET durant l'après-midi.
- Mercredi 11 décembre 2019 : Comité Syndical (budget 2020 inscrit à l'ordre du jour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arnold LAIDAIN
Secrétaire de séance

PETR Cœur des Hauts de France BP 60225 – 80205 Péronne Cedex Tel : 03 22 84 44 25

N° Siret 200 078 244 00015 Code APE 8413Z Philippe CHEVAL Président

9